



## Information sur le Contrat a durée determier

Par **Meneghetti Heloise**, le **27/12/2016 à 19:05**

Bonjour,

Je suis agent d'animation (en contrat vacataire) a la mairie de ma commune depuis Septembre 2015.

Je suis a mon 5 eme contrat a duree determinée ( renouveler tout les 3 mois), je voudrais savoir s'il y a une limite de contrat a durée déterminer avant d'avoir un CDI ?

cordialement

Par **Visiteur**, le **27/12/2016 à 19:17**

En droit public, au contraire du privé, pas de limite au nombre de renouvellements sauf à ce que la durée totale ne dépasse pas 6 ans.